



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

La commune possède un parc de véhicules nécessaires au bon fonctionnement de ses unités opérationnelles, notamment pour le Service technique et celle des travaux publics. Les tracteurs actuels ainsi que les agrégats (accessoires) composant notre parc proviennent encore des anciennes communes.

Les travaux publics doivent régulièrement solliciter les tracteurs existants pour des tâches d'entretien liées aux espaces verts.

2. Problématiques et réflexions

Le tracteur John Deere 3720, stationné à Bevaix, est le seul engin actuel permettant de tondre soigneusement de grandes surfaces, comme les plages, parcs ou terrains de sports.



Figure 1 Tracteur John Deere 3720 existant

Pour dépanner, les travaux publics empruntent parfois le tracteur-tondeuse du service des ports qui est également beaucoup utilisé par ce service et aux mêmes périodes pour ses propres besoins. Cette situation ne permet pas d'intervenir efficacement, étant donné que le véhicule est difficilement libérable. De plus, le tracteur doit à chaque fois être équipé et déséquipé.

Les autres tracteurs de l'inventaire effectuent des tontes plus grossières avec un procédé par mulching qui consiste à laisser sur place le produit de la coupe. Même si ce principe est efficace et permet de nourrir le sol, cette méthode est de plus en plus contestée par les usagers des espaces de détente comme les plages ou places de jeux. En effet, les résidus de gazon laissent une couche d'herbe humide et collante en surface qui ne convient pas. Dans d'autres cas, aux abords des surfaces routières, les restes de gazon peuvent aussi boucher les grilles d'évacuation et doivent finalement être ramassés.

3. Solution proposée

C'est pour toutes les raisons précédemment évoquées que nous vous proposons d'acquérir une tondeuse frontale dédiée, avec aspiration des produits de la coupe, qui pourrait être transportée facilement sur sa remorque d'un site à l'autre. C'est un engin spécialisé pour cette tâche qui permet d'obtenir de très bon rendement (largeur de coupe / maniabilité / capacité de transport de produit de coupe).

Nous avons déjà reçu plusieurs offres d'engins (Figure 2) qui seront encore discutées avec les fournisseurs et des essais seront organisés pour choisir le meilleur modèle.



Figure 2

De gauche à droite, engins proposés : Kubota FC3 / Gianni Ferrari Turbo 1



Figure 3 Remorque de transport surbaissée

Les terrains qui seraient traités par cette tondeuse seraient notamment :

- les plages de Vaumarcus et Chez-le-Bart ;
- les parcs publics comme celui du Senet à Saint-Aubin-Sauges ;
- les bords des parkings et les parkings végétalisés ;
- les places de jeux ;
- les vergers communaux ;
- les abords des terrains de sport comme En Seraize à Gorgier ;
- les aménagements des giratoires.

En automne, les capacités d'aspiration du véhicule permettront aussi de ramasser les feuilles de manière efficace.

Le Conseil communal et les services communaux ont amélioré et augmenté les zones vertes dans la commune. Par conséquent, il faut que nous puissions avoir les moyens de les entretenir à leur juste valeur.

4. Coûts

Le budget demandé comprend les éléments suivants :

véhicule, tondeuse frontale	CHF 50'000.-
remorque de transport surbaissée	CHF 9'000.-
divers, marquages	CHF 1'000.-
Total TTC	CHF 60'000.-

Notes : Ces prix incluent la TVA (8.1%), les rabais ainsi que les frais d'immatriculation.

Conformément à la législation en la matière, le véhicule sera amorti à 6.5% l'an. La charge d'amortissement sera imputée au chapitre « 6150 Routes communales ».

À la suite de la séance de la commission technique, il nous a été demandé de comparer entre l'acquisition de notre propre véhicule et de faire appel à une entreprise privée, en faisant un comparatif sur des tracteurs que nous avons déjà et qui réalisent des tâches similaires à celui que nous souhaitons acquérir.

Le John Deere 1026R comptabilise actuellement 2300 heures de travail et a été acquis en 2013 pour CHF 49'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 49'000.- = **CHF 3'185.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 4'500.-**
Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 9'200.-**.

Pour un véhicule réalisant 230 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 16'885.-** par année.

À titre de comparaison, un privé qui réaliserait ce travail avec ses propres outils, nous arriverions à un total de **CHF 27'600.-**. Nous avons compté un montant horaire moyen de CHF 150.- entre les travaux de déneigement et de tonte, les tarifs oscillent entre CHF 75.- à CHF 250.- par heure (sachant que les travaux de déneigement sont les plus onéreux et ceux qui comptabilisent le plus d'heures).

Pour comparer avec un autre véhicule dont nous disposons actuellement, si nous prenons un tracteur qui sert à la tonte du terrain de football, des plages et des ports ainsi qu'au déneigement :

le John Deere 3720 compte 1020 heures et a été acquis en 2013 pour CHF 74'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 74'000.- = **CHF 4'810.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 3'500.-**
Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 4'080.-**.

Pour ce véhicule réalisant 102 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 12'390.-**. Si un privé réalisait ce travail, cela représenterait **CHF 15'300.-**.

Par ailleurs, il est important de relever que certains tracteurs servent à transporter du matériel ainsi que nos collaborateurs pour réaliser leurs tâches. Par exemple, pour la tonte d'un terrain, un collaborateur prend avec lui une débroussailleuse. Il fait les bords au fil et, pendant ce temps, le tracteur est stationné sans « travailler ». Ensuite, il est utilisé pour tondre la surface et ramasser. Les heures de travail effectives ne représentent pas la réelle valeur métier du véhicule.

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 24 janvier 2024 et a préavisé favorablement cet objet.

En conclusion, l'acquisition de cette tondeuse frontale dédiée est essentielle pour assurer l'entretien des espaces verts communaux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque de transport pour les travaux publics

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque de transport pour les travaux publics.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 6150 Routes communales » et amorti conformément à la loi au taux de 6.5%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre